

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 58 (1920)  
**Heft:** 13

**Artikel:** La bonne vieille Suisse : [1ère partie]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-215473>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

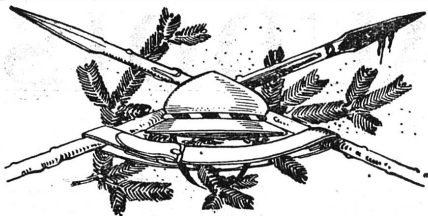
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



### LA BONNE VIEILLE SUISSE

**E**'EST une opinion commune, aujourd'hui, que nous ne nous entendons plus, nous autres, Romands, avec nos Confédérés de l'autre côté de la Sarine. Il paraît qu'il y a un fossé. C'est la guerre mondiale qui l'a creusé ou du moins qui nous l'a révélé. Avant elle, on ne s'en serait jamais douté.

Que nous n'ayons pas tout à fait les mêmes idées que nos Confédérés, que nous n'envisagions pas toujours les choses de la même façon, cela est incontestable. Il serait puéril de vouloir le nier. Du reste, s'il en était autrement, nous ne serions pas la Suisse, c'est-à-dire une association, librement consentie, de petits peuples de races, de langues, de confessions diverses, qui ne se sont unis que pour pouvoir mieux demeurer chacun ce qu'ils sont, garder leurs coutumes, leurs idées, leur langage, et qui n'ont consenti, en ce qui touche leur existence particulière et leur autonomie, qu'aux sacrifices absolument indispensables aux intérêts généraux de la communauté. C'est ce qu'il importe de ne pas oublier. Mais, de là à prétendre que nous ne pouvons plus nous entendre, c'est de l'exagération. Après six siècles et plus de vie commune, ce serait bien le diable que nous fussions obligés de constater que nous ne sommes pas faits les uns pour les autres. Allons donc ! Le lendemain du jour où, par un coup de tête, nous romprions le pacte séculaire qui nous lie, nous nous en mordrions les doigts, aussi bien d'un côté que de l'autre.

Seulement, il s'agit maintenant de tâcher de nous mieux entendre. Nos Confédérés alémaniques, tout au moins ceux des cantons qui, si nous osons dire, sont restés le moins suisses, par suite d'une forte infiltration étrangère ou du développement extraordinaire de leurs relations commerciales extérieures, relations qui, malheureusement, se sont portées toutes du même côté, ont un penchant à une centralisation excessive. Nous autres, Romands, n'en voulons pas. Nous sommes fédéralistes, que voulez-vous. Nous le sommes, parce que nous croyons — et il y a huit chances sur dix que nous n'ayons pas tort — que le fédéralisme est la condition essentielle de l'existence politique et de la prospérité économique et sociale de notre pays.

Nos chers Confédérés n'auront apparemment jamais raison de notre esprit foncièrement fédéraliste. Nous espérons qu'ils sont restés assez bons Suisses pour ne pas s'obstiner aveuglément dans leurs tendances centralisatrices, qui sont contraires aux principes initiaux de notre Confédération, qui créent entre nous de la mauvaise humeur et dont, croyons-nous, il n'y a rien de bon à attendre pour notre chère patrie.

Tenez, à l'appui du fédéralisme, lisez donc ce très intéressant compte rendu d'une landsgemeinde du canton d'Uri, en 1863. Nous empruntons ce récit à la *Gazette*, à laquelle il fut adressé à cette époque. Un fidèle ami du *Conteur* nous a passé le numéro qui le contient.

#### La Landsgemeinde d'Uri.

Dans ces termes, la démocratie est parfaitement compatible avec le respect extérieur pour l'autorité et avec cet amour des formes et des cérémonies qui, dans les limites modérées, est toujours utile et sain, mais dont la démocratie moderne est généralement occupée à se débarrasser. Le démocrate de la ville tient souvent pour sa plus grande vanterie qu'il vaut et est autant que le principal magistrat de l'Etat. Le démocrate des montagnes, comme l'ancien plébein romain, ne veut avoir d'autre premier magistrat que celui de son choix, mais quand il l'a élu, il est aussi disposé que l'ancien plébein romain à lui donner des lieutenants qui marchent devant lui, et à se découvrir respectueusement lorsqu'il passe.

La procession annuelle de la *Landsgemeinde* est un spectacle entouré d'autant de pompe et de cérémonies que la chose est possible à une petite communauté comme Uri. A onze heures du matin, le premier dimanche de mai, le peuple souverain et ses magistrats se rassemblent sur la place d'Altorf, la petite capitale du petit Etat. Que les scrupules britanniques ne s'offensent pas du jour et de l'heure. La simple piété des montagnards croit que mieux vaut le jour, mieux vaut l'œuvre, et les habitudes matinales du peuple permettent l'accomplissement des devoirs religieux quelques heures avant que le protestantisme insulaire pense à quitter ses oreillers.

Quelque temps avant l'heure fixée, on peut voir, réunis çà et là, des groupes de citoyens engagés dans une discussion sérieuse des affaires de la république. Mais tout se fait avec un calme et un ordre parfaits : on ne voit ni n'entend rien à quoi le plus scrupuleux sur les formes puisse trouver à redire. A mesure que l'heure approche, la place devient plus animée. La petite armée du canton s'avance en gais accoutrements, musique en tête pendant qu'elle traverse les rues, et vient se masser sur la place. Ce sont là les descendants des hommes qui combattirent à Morgarten et à Sempach ; ce sont les petits-fils de ces hommes qui moururent sur leurs montagnes quand les prétendus démocrates de Paris vinrent mettre le joug de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité sur un peuple plus libre, plus égal et plus fraternel de beaucoup qu'eux mêmes. Et maintenant la seule tache qui ternit leur gloire a été effacée. Leur force et leur courage ne pourront plus jamais être vendus pour soutenir les trônes de despotes étrangers ; les baïonnettes que nous voyons briller ne pourront jamais s'abaisser dans aucune autre cause que celle de la liberté. Et, au-dessus de la foule, nous considérons un spectacle qui fait vibrer le cœur de tout homme capable d'émotions généreuses, un de ces spectacles qui reportent à des temps aussi glorieux que ceux de Marathon et de Platé.

Voici flotter la bannière d'Uri, le puissant taureau qui a ondoyé sur tant de champs de gloire. Là, sur les épaules d'hommes revêtus d'un étrange costume antique, sont les énormes cors dont le son a fait tressaillir tant de tyrans, — des cors qui semblent montrer que les taureaux, comme les hommes, étaient plus grands dans ces vieux temps héroïques. Malheureusement, — et c'est peut-être le seul point sur lequel la cérémonie pourrait être améliorée, — les cors ne sont que portés ; on n'en joue pas ; la partie musicale de la procession est complètement accaparée par des instruments plus modernes. Cependant, c'est quelque chose que de pouvoir considérer de telles reliques, alors même qu'on ne peut les entendre. A la fin, les magistrats arrivent sur des chevaux fort beaux et bien caparçonnés. Le landamman, d'une stature et d'une physionomie imposantes, avec un tricorne et une épée au côté, semble avoir été choisi, de même que le roi Saül, comme le plus bel homme de son peuple. Les autres dignitaires de l'Etat, aussi à cheval, se groupent autour de lui, et la procession se met en mouvement. Premièrement sont les soldats, précédés par les grands cors, et avec l'étendard à la tête de taureau flottant au-dessus de leurs rangs. Puis viennent les magistrats à cheval, précédés de six lieutenants (huissiers) à pied, revêtus de longues robes qui, comme les vêtements des musiciens, sont moitié noires et moitié jaunes, les couleurs du canton. Après cela, et dans tel ordre qu'il lui plaît, vient le peuple souverain d'Uri, se dirigeant vers les lieux où il doit exercer son pouvoir souverain. Car la démocratie montagnarde ne se rassemble dans aucun édifice ou dans aucun autre endroit que renferme une ville, même une ville aussi petite qu'Altorf. Avec l'ancien sentiment teutonique qui regardait une ville comme une prison, le Dèmos d'Uri n'établit pas son Phyx sous une moindre voûte que celle du ciel, dans l'enceinte de murailles moindres que celles qui servent de rempart naturel à son pays. Le lieu de réunion est à deux milles à peu près d'Altorf, à Bötzingen, une verte prairie dans une vallée enserrée entre de glorieuses montagnes, une forêt de sapins s'élevant d'un côté au-dessus de l'assemblée, tandis que de l'autre se trouvent

des massifs de rochers et des pics couverts de neige. Là le peuple souverain prend place, comme les juges dans Homère, — non point toutefois sur des pierres lisses, mais sur de rudes planches arrangées quelque peu à la hâte. Des hommes vêtus comme le sont partout en Europe les gentlemen sont mêlés à des prêtres dans leur costume cléricale et à des citoyens portant l'habit des paysans d'Uri, le tout relevé par l'antique costume des personnages officiels et par quelques moines franciscains dans l'habit brun et avec les barbes vénérables de leur ordre. Une table et deux chaises au centre de l'assemblée ont été mises à part pour le landamman et le secrétaire d'Etat. Après quelques instants donnés à une prière silencieuse, la réunion est ouverte par un discours du landamman, et comme ce dignitaire, en s'adressant au peuple souverain, ôte nécessairement son chapeau, il est préservé du soleil par un homme qui le couvre de l'ombre d'un parapluie. (A suivre.)

**Les écueils du français.** — Un Anglais, en séjour ici, se plaignait amèrement de l'irrégularité de certains verbes français.

Le verbe « aller », disait-il, est impossible. Il avait toutes les peines du monde à retenir le premier temps ; il voulait absolument me le dire.

Que nous avons donc ri de bon cœur lorsqu'il s'est mis à le récrire. Un jeune voyageur français, qui se donnait pour maître de langues, le lui avait appris ainsi :

|          |              |
|----------|--------------|
| Je vais  | Nous partons |
| Tu viens | Vous rentrez |
| Il sort  | Ils dorment. |

### DES HÉROS

**L**y a de cela une trentaine d'années ; ça se passait dans un village du district de Cossonay :

Une bonne femme du village était allée un matin, de bonne heure, à la petite ville voisine, pour y faire ses achats. Il avait soufflé un fort vent et plu pendant la nuit. En revenant chez elle, la brave paysanne voit, sur la route, déserte à ce moment de la journée, « quelque chose de noir » qui remuait et changeait de place.

Tout de suite elle soupçonne une bête féroce et fait un grand détour pour arriver au village, où elle raconta son aventure.

Le chef de section, averti, rassembla quelques hommes courageux pour aller se rendre compte sur place de ce qui en était. Les uns prennent un fusil, les autres des tridents, et en avant, marche !

Arrivés à proximité de l'endroit où la paysanne avait vu la bête, celui qui s'était armé d'un fusil et qui était, du reste, le plus courageux, fut désigné pour s'avancer. Il se dirigea avec précaution vers le monstre. Surprise ! Le monstre était un vieux parapluie abandonné sur la route, à moitié fermé, et que le vent agita et déplaçait.

Au retour, une bonne partie de la population du village attendait les héros de cette équipée, qui furent « fêtés », comme de juste ! A. J.

### LE LANGAGE DEVANT LES TRIBUNAUX

M. L. Pellis, fondateur du *Journal des tribunaux vaudois*, et qui rédigea ce journal dès 1853 à 1866, donnait un jour à ses collègues les conseils suivants :

« ..... Nous voulons fixer l'attention du monde des tribunaux sur un point peu important pour le fond même de l'administration de la justice, mais qui ne laisse pas d'avoir son côté essentiel : nous voulons parler du langage devant les tribunaux.

Autrefois, les discours étaient peu nombreux et ils étaient préparés, soignés et exempts de cette multitude de fautes qui s'infiltraient presque partout dans le discours familier. Aujourd'hui, tout est improvisé, imprévu et marche avec rapidité. Dans le principe, le langage en public avait gardé sa gravité, ses formes cultivées et son élégance. Peu à peu, la négligence s'introduit chez nous et les locutions familières ou fautes pénètrent comme habitude et menacent d'envahir la tribune judiciaire si on n'y fait pas attention. Nous voulons signaler quelques exemples. Dans un procès tout récent, on a employé le mot *graine* au lieu de grain ; il s'agissait de céréales vendues par un meunier à un boulanger.